

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 octobre 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 3 octobre 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire-Suppléant Denys Spénard sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2016-182

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Bissonnette, coûts des avocats dossier DG et conformité installations septiques
Monsieur Yvon Dumesnil, coût des avocats dossier DG, comité environnement et collecte putrescible
Monsieur Buchegger, suivi pour entretien des installations septiques et vérification pour conformité ou non
Monsieur Serge Campeau, installation septique.

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-183

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de septembre 2016 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-184

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2016-185

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.
Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 135,518.70\$ (Chèques fournisseurs 20671 à 20761).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du Règlement numéro 316-1 concernant le zonage

Rés. 2016-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316-1 CONCERNANT LE ZONAGE

ATTENDU QUE le Conseil de la Paroisse de St-Sulpice a adopté le règlement de zonage numéro 316;
ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 316 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 316 de la Paroisse de Saint-Sulpice afin

- a) de détacher une partie de la zone RF-3 et de créer la nouvelle zone RF-8;
- b) de permettre un bâtiment accessoire de type garage avec fondation dans les cours avant excédentaires dans la zone RF-8 et d'en définir les conditions d'implantation ;
- c) d'ajouter, dans les tableaux des normes d'implantation des bâtiments accessoires dans les zones résidentielles et pour les résidences en zones agricoles, une catégorie supplémentaire de superficie de terrain permettant d'excéder la superficie maximale d'un bâtiment accessoire de type garage ou remise avec fondation ;
- d) de permettre, dans les tableaux des normes d'implantation des bâtiments accessoires dans les zones résidentielles et pour les résidences en zones agricoles, d'excéder la hauteur maximale à la ligne faitière pour les bâtiments accessoire de type pavillon de jardin selon certaines conditions et pour certaines superficies de terrain ;
- e) de permettre l'utilisation de conteneurs et boîtes de camions en tant que bâtiments accessoires pour les établissements commerciaux ainsi que les exploitations agricoles et d'en définir les conditions d'implantations ;

ATTENDU QUE l'article 1 du Règlement 316-1 concerne les zones suivantes ;

<u>ZONES VISÉES</u>	<u>ZONES CONTIGÜES</u>
RF-3	RJ-1, RF-4, AGR-3 et AGR-2

ATTENDU QUE les articles 2 à 6 du Règlement numéro 316-1 concerne l'ensemble du territoire

ATTENDU QUE le Règlement no 316-1 contient des dispositions propres à un Règlement susceptible d'approbation référendaire et **qu'aucune demande n'a été faite**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 septembre 2016 à 17h30

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 8 août 2016 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement numéro 316-1 intitulé " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 316 concernant les cours avant excédentaires ainsi que les bâtiments accessoires sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice." soit adopté.

2o Sinfonia de Lanaudière – Acceptation du contrat et autorisation de signature

Rés. 2016-187

SINFONIA DE LANAUDIÈRE – ACCEPTATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte le contrat modifié soumis par la Sinfonia de Lanaudière et il autorise la Directrice Générale à signer ladite entente.

3o Sinfonia de Lanaudière – Location de l'église – Autorisation de dépenses

Rés. 2016-188

SINFONIA DE LANAUDIÈRE – LOCATION DE L'ÉGLISE – AUTORISATION DE DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la location de l'église pour un montant de 375.\$ pour la production du concert "Tournée 20^e anniversaire", s'il y a signature de l'entente avec l'organisme Sinfonia.

4o Contrôle animalier – Acceptation et renouvellement du contrat – Année 2017

Rés. 2016-189

CONTRÔLE ANIMALIER – ACCEPTATION ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services fournie par le Centre de Dressage unique pour le contrat de contrôle animalier 2017, le tout conformément à la soumission en date du 16 septembre 2016 au montant mensuel de 850.\$ plus taxes applicables

5o FEPTEU – Beaudoin Hurens – Acceptation de l'offre de services

Rés. 2016-190

FEPTEU – BEAUDOIN HURENS – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT les délais pour l'approbation de notre plan d'intervention

CONSIDÉRANT que ce programme permettra d'effectuer les travaux en 2017

CONSIDÉRANT que nous devons justifier l'urgence des travaux et résumer les recommandations de notre plan d'intervention

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services professionnelle présentée par la firme Beaudoin Hurens pour un montant n'excédant pas 3,500.\$ plus taxes applicables

Ce mandat est cependant conditionnel à la réouverture du programme qui est suspendue suite à la trop forte demande.

6o Service de prévention des incendies – Badge 60^e anniversaire de création

Rés. 2016-191

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – BADGE 60^E ANNIVERSAIRE DE CRÉATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise un budget de 2,000.\$ pour l'achat de badge pour commémorer le 60^e anniversaire de création du Service des incendies

7o Travaux d'asphaltage – Autorisation d'aller en soumission et octroi du contrat

Rés. 2016-192

TRAVAUX D'ASPHALTAGE – AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION ET OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à demander des soumissions pour les travaux d'asphaltage à effectuer dans diverses rues de la Municipalité et d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire.

8o Aménagement du terrain de soccer et du Méga Dôme – Autorisation d'aller en soumission et octroi du contrat.

Rés. 2016-193

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER ET DU MÉGA DÔME – AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION ET OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à demander des soumissions pour les travaux d'aménagement restant du terrain de soccer et de l'intérieur du méga dôme et aussi d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire.

9o Carbec – Abreuvoir de la Halte piétonnière – Autorisation d'achat

Rés. 2016-194

CARBEC – ABREUVOIR DE LA HALTE PIÉTONNIÈRE – AUTORISATION D'ACHAT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'achat d'un abreuvoir anti-vandale de la compagnie CARBEC inc. et ce, pour un montant de 2,500.\$ plus taxes applicables.

10o Festivité de l'Halloween – Autorisation de dépenses

Rés. 2016-195

FESTIVITÉ DE L'HALLOWEEN – AUTORISATION DE DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise une dépenses de 1,000.\$ pour les festivités de l'Halloween

11o Un Noël pour les enfants oubliés – Demande d'aide financière – Acceptation

Rés. 2016-196

UN NOËL POUR LES ENFANTS OUBLIÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la demande d'aide financière pour le parrainage d'enfant dans le cadre de l'activité *Un Noël pour les enfants oubliés* et autorise un montant de 100.\$ pour cette demande.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Dianne Parizeault, rapport financier, contrôle animalier, méga dôme, congrès et installation septique

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-197

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h45**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière